

Rapport de la présidente

*Bilan de l'exercice 1998-99
présenté à l'Assemblée générale
annuelle du RAAV, le 26 mai 1999*

PAR DANIELLE APRIL

Chers artistes, membres du RAAV,

Rappelons les mandats principaux de notre association.

- Veiller à l'honneur de la profession artistique, à la liberté de son exercice et au respect des règles d'éthique.
- Promouvoir la réalisation de conditions favorisant la création et la diffusion des œuvres.
- Défendre et promouvoir les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes.
- Représenter les artistes professionnels chaque fois qu'il est d'intérêt général de le faire.

Afin de focaliser la présentation sur les événements les plus marquants du dernier exercice, il ne sera que succinctement question du travail quotidien, pourtant phénoménal, de notre toute petite équipe. Avec trois employés permanents seulement, le RAAV doit traiter les demandes d'intervention d'un membership qui dépasse à présent 1 200 artistes. Ces demandes sont aussi variées que nombreuses, allant de la simple référence à l'intervention légale.

J'aimerais également, en préambule, rendre hommage au travail

du conseil d'administration et des bénévoles actifs au sein des différents comités, et dire que dans un contexte de ressources financières extrêmement limitées, leur participation est essentielle à l'avancement des causes du RAAV.

MÉMOIRE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES

Au début de l'automne, le RAAV a rédigé un *Mémoire* que j'ai présenté, accompagnée de Gaëtan Gosselin et de Pierryves Angers, lors d'une audience devant la Commission Bédard sur les finances et la fiscalité locales. Dans ce texte, nous avons tracé un portrait aussi réaliste que possible des conditions de création des artistes québécois, en insistant sur le rôle que les municipalités peuvent jouer pour soutenir la création. À titre d'exemple, nous avons fortement recommandé le maintien de l'exemption de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels pour les artistes. Notre insistance n'a pas été vaine puisque la Commission Bédard, dans le rapport qu'elle a publié en avril dernier, appuie « le maintien des acquis des organismes culturels en matière d'exemption de taxe municipale » (voir *Pacte 2000*, p. 38).

DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

En novembre, le RAAV a publié un document de quatre pages, « Spécial Élections », texte que vous avez tous reçu par la poste. Ce document de synthèse pourrait pratiquement nous servir de programme pour les cinq prochaines années car y sont résumées nos revendications fondamentales.

Nous ne nous sommes pas contentés de diffuser ce texte pendant la période électorale. Nous l'avons aussi discuté avec Mme Marie-Claire Lévesque, alors directrice générale des sociétés d'État et de la programmation au ministère de la Culture et des Communications, lors d'une rencontre en décembre. Cela nous a permis d'aborder avec elle plusieurs sujets d'importance, notamment :

- la nécessité d'augmenter le budget annuel des arts visuels au CALQ, afin d'accroître le soutien direct aux artistes et aux organismes ;
- le non-paiement de droits d'auteur par de nombreux organismes gouvernementaux et sociétés d'État, tels que Loto-Québec ;
- la mise en place, souhaitée par le RAAV, d'une *Politique québécoise des arts visuels* ; Mme Lévesque nous a alors parlé de la lourdeur bureaucratique inhérente à ce genre de démarche.

DÉMARCHES AUPRÈS DU CALQ

Nous avons également remis notre « Spécial Élections » à Mme Marie Lavigne, présidente-directrice générale du CALQ, en février. En discutant avec elle,

AGA
QQ

RAAV

nous nous sommes rendu compte que la revendication prioritaire du RAAV, l'adoption par le gouvernement québécois d'une *Politique des arts visuels*, ne constitue pas la meilleure stratégie dans la conjoncture actuelle. Mme Lavigne nous a confirmé que l'adoption d'une telle politique nécessite plusieurs années de consultations qui, au bout du compte, ne profitent pas toujours directement aux créateurs eux-mêmes. On nous a donné en exemple la récente adoption de la *Politique de la lecture et du livre*, laquelle, à partir d'un budget d'une quarantaine de millions \$, n'a apporté que 700 000 \$ d'aide directe aux créateurs. Pour ces raisons, il nous semble que le RAAV doit plutôt viser l'adoption d'un *Plan d'action* aux retombées plus concrètes. Nous vous soumettrons d'ailleurs cette question comme l'un des quatre dossiers prioritaires du prochain exercice.

Une autre de ces priorités est de réaliser un sondage sur le statut sociodémographique des artistes en arts visuels. C'est d'ailleurs une étape préalable et indispensable à l'élaboration du *Plan d'action*. En effet, on ne dispose pas, à l'heure actuelle, de données récentes sur les conditions de vie et de pratique des artistes québécois. Les derniers sondages effectués remontent à plusieurs années. Or il est essentiel, pour remplir son mandat, que le RAAV possède ces données quantitatives, régulièrement mises à jour. Nous avons donc abordé la question avec Mme Lavigne. Bonne nouvelle : elle nous a promis une collaboration rapide du CALQ et un financement spécial pour ce projet, considéré comme urgent. Nous pensons être en mesure de voir les résultats de cette enquête dès l'automne prochain.

LE RAAV EN RÉGION

En ce qui concerne la présence du RAAV en région, notre association a poursuivi sa tournée de sensibilisation et de concertation, conjointement avec la SODART. Sans entrer dans les détails, voici quelques lieux où l'équipe du RAAV a présenté, cette année, une vingtaine de conférences et autres interventions :

- Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse ;
- Centre Grave de Victoriaville ;
- Biennale internationale d'art miniature de Ville-Marie, au Témiscamingue ;
- Maison des arts et de la culture de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- Centre Axe néo-7 de Hull ;
- Congrès annuel *Les Arts et la Ville*, Espace virtuel et Université du Québec à Chicoutimi ;
- Centre L'écart de Rouyn-Noranda ;
- Centre Vaste et Vague de Carleton ;
- Cégeps de Gaspé et Matane ;
- Galerie Horace de Sherbrooke ;
- Institut des arts figuratifs, rencontré à Drummondville ;
- Université Laval à Québec.

Lors de ces rencontres, le RAAV et la SODART ont contacté au total plus de 500 personnes à travers le Québec. Il est à noter que l'ouverture d'un bureau à Québec, dans le complexe Méduse, a été l'occasion d'échanges très suivis entre le RAAV et les artistes de la région de la capitale nationale.

ALLIANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Bien entendu, le RAAV ne limite pas son réseautage au seul territoire québécois. Notre association collabore avec de nombreux organismes canadiens et étrangers. En voici quelques exemples.

- En mai 98, Nicole Malenfant représentait nos intérêts au Congrès annuel de CARFAC, à Terre-Neuve.
- En septembre, Jean-Michel Sivry participait au *Forum 98* du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, à Ottawa, et animait une table ronde sur les nouvelles technologies et le droit d'auteur.
- En février 99, j'ai moi-même présenté la position du RAAV lors d'une tournée du Comité permanent du Patrimoine (Parlement canadien) concernant l'élaboration d'une *Politique culturelle canadienne*.
- Il y a quelques jours, à Ottawa, M. Sivry participait à une table ronde organisée par Patrimoine canadien sur le thème des droits d'auteur en environnement électronique.

Les représentants du RAAV et de la SODART étaient aussi présents à Paris, Bruxelles et Berlin, en juillet et septembre, afin de contacter les représentants des sociétés européennes de droit d'auteur. Le directeur des droits de la SODART, G. Azzaria, participait notamment au congrès annuel de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC). Dans moins d'une semaine, il sera à Londres, au congrès du Conseil International des arts graphiques et plastiques.

Puisque nous sommes au chapitre de la coopération, il faut souligner que le RAAV entretient des rapports suivis avec plusieurs tables de concertation et organismes culturels québécois, notamment la Table des créateurs sur l'Inforoute, la Table Art et éducation, les Arts et la Ville, VIDERE et le RCAAQ (Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec).

Par ailleurs, une concertation majeure et très constructive vient d'être engagée à la demande du Conseil de la sculpture du Québec, afin d'envisager des pistes de collaboration à long terme. La récente décision du CALQ de couper la subvention au fonctionnement du CSQ conduit le milieu à inventer de nouveaux modèles associatifs.

COALITION POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Une autre table de concertation où s'implique le RAAV est la Coalition pour la diversité culturelle, qui rassemble les porte-parole de tout le milieu culturel québécois : l'UDA, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, le Regroupement québécois de la danse, le Conseil québécois du théâtre, l'UNEQ, etc. Cette coalition a été créée pour contrer les effets désastreux que les accords internationaux de libre-échange, en particulier l'AMI, peuvent avoir sur les cultures du monde entier, sur leur vitalité et leur diversité (voir le *Bloc-notes* n° 40 et le dépliant de la Coalition).

Récemment, les gouvernements français et québécois ont créé un *Groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle*, dont le but est de développer des arguments pour protéger et promouvoir la diversité culturelle, notamment dans le cadre des grandes ententes économiques internationales. À deux reprises, ce Groupe de travail a rencontré les membres de la Coalition, incluant des représentants du RAAV.

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS DU RAAV

Cette année, le RAAV a fait des efforts marqués pour améliorer

ses communications, tant à l'interne qu'à l'externe. La mise sur pied d'un comité Communications a permis de canaliser ces efforts. Je tiens à remercier les membres qui siègent avec moi à ce comité : Claudine Ascher, Isabelle Bernier, Thérèse Fortin et Carole Gauron.

En premier lieu, vous aurez tous remarqué la forme nouvelle du *Bloc-notes*, notre bulletin d'information. Nous avons reçu des commentaires élogieux à ce sujet.

Vous aurez également noté l'excellente couverture médiatique que le RAAV a su obtenir cette année à plusieurs reprises. Un exemple récent : l'opération *artimage*, sur laquelle je reviendrai. Un autre exemple : la conférence de presse organisée par le RAAV à la défense d'Hélène Desputeaux, créatrice de Caillou. La couverture médiatique est importante pour changer les mentalités et faire valoir nos droits ; elle contribue à faire connaître à l'ensemble de la population québécoise, ainsi qu'à nos élus, la situation réelle des artistes en arts visuels.

Finalement, depuis peu, le site Internet RAAV et SODART est en onde, ce dont nous sommes très fiers. Je vous invite à visiter ce site plus d'une fois puisqu'il contient une somme considérable d'informations pertinentes, notamment l'intégralité des *Bloc-notes* mensuels publiés depuis 4 ans.

REVENDEICATIONS FISCALES ET AIDE INDIVIDUELLE AUX ARTISTES

Une fois de plus, le RAAV peut se féliciter de sa performance en matière de fiscalité. Grâce à l'expérience acquise par notre

directeur dans ces causes, le RAAV a gagné *tous* les cas de litige des membres avec les autorités fiscales qui ont été traités au cours de l'année.

Deux de ces dossiers constituent d'ailleurs des précédents qui vont faire jurisprudence. Dans le premier cas, il s'agissait de faire reconnaître par le fisc la possibilité, pour les artistes, de n'être pas imposés sur les revenus de droit d'auteur provenant de l'exposition publique d'une œuvre commandée dans le cadre de la *Politique du 1%*. Dans le second cas, l'artiste réclamait la déduction professionnelle d'une partie de ses dépenses de logement puisqu'il travaillait à domicile.

Il est impossible de présenter ici tous les problèmes individuels pour lesquels les artistes ont sollicité notre aide. Je me limiterai donc à souligner qu'en ce qui concerne les différends avec les diffuseurs, le RAAV a résolu un grand nombre de cas épineux. Notamment, nous avons récupéré 51 œuvres d'art en consignation (pour une valeur de 186 000 \$) retenues en otage par un galeriste peu scrupuleux. Nous avons soutenu des artistes, notamment Yves Trudeau et Reno Salvail, dans leurs démarches pour faire respecter leurs œuvres d'art public mutilées ou « déplacées » sans leur consentement. *Et caetera.*

DÉMARCHES CONTRE LA DISCRIMINATION SUR L'ÂGE

Un autre exemple de démarche menée par le RAAV en faveur des artistes concerne la collection Prêt d'œuvres d'art (CPOA) du Musée du Québec. Comme vous le savez, le Musée du Québec s'entête, dans sa politique d'achat, à défavoriser les artistes de qua-

rante ans et plus. L'artiste Suzanne Joubert a fait paraître dans *Le Devoir* un excellent article pour dénoncer cette politique « âgiste », laquelle peut faire l'objet d'une plainte à la Commission des droits de la personne. Le RAAV a donc entrepris de porter plainte, toujours avec la précieuse collaboration de S. Joubert. Plus de cinquante artistes nous ont déjà mandatés pour les représenter dans cette affaire. Bien entendu, nous vous tiendrons au courant des développements.

LE GUIDE VALLÉE

Avec l'appui du sergent-détective Alain Lacoursière, spécialisé en fraude et vol d'œuvres d'art, le RAAV défend les intérêts des artistes qui ont payé des sommes importantes pour s'inscrire au *Guide Vallée*. Comme on était, depuis des mois, sans aucune nouvelle de M. Félix Vallée, éditeur du *Guide*, le RAAV a amorcé une procédure de plainte au nom des artistes qui l'avaient mandaté.

Fin avril, toutefois, M. Vallée a demandé à rencontrer des représentants du RAAV, en l'occurrence Jean-Michel Sivry et moi-même. À l'heure actuelle, M. Vallée se dit totalement ruiné et il paraît inutile que le RAAV entame une poursuite au civil. M. Vallée affirme qu'il a été victime d'un comptable crapuleux ; qu'il a toujours l'intention de publier son *Guide*, terminé à 95%, selon lui ; et enfin qu'il mène activement des démarches afin de financer l'impression et la distribution du *Guide*. Dans ces conditions, nous avons convenu d'un délai de six mois, sans le perdre de vue.

PUBLICATION DES GUIDES PRATIQUE ET LÉGAL

Depuis plusieurs années, le RAAV

est contraint de reporter la publication de son *Guide pratique de gestion de carrière en arts visuels* et de son *Guide légal*. La rédaction de ces ouvrages a de nouveau progressé au cours de l'exercice mais n'est pas terminée. Le sous-financement général du RAAV, au niveau de son fonctionnement, n'a pas permis de consacrer le temps requis pour achever ces projets, ni d'engager des ressources externes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CALQ

C'est d'ailleurs pour cette raison — l'insuffisance des moyens de base dont dispose le RAAV — que nous avons décidé de ne pas présenter de projet spécial dans notre demande de subvention annuelle au CALQ. En effet, ce dont le RAAV a actuellement besoin — un besoin criant —, c'est d'un rattrapage touchant son budget de fonctionnement *quotidien*. Nous réclamons un soutien public minimum afin d'assurer, auprès de la communauté, le mandat de service défini par la *Loi 78*. En particulier, nous ressentons la nécessité urgente de créer un quatrième poste permanent.

LES ATELIERS DE FORMATION

Puisque nous en sommes aux limites matérielles de l'action du RAAV, nous déplorons cette année — en dépit de nombreuses demandes — l'absence de financement destiné au programme de perfectionnement de nos membres. La subvention fédérale reçue l'an dernier a été remplacée, en théorie, par une subvention provinciale. Malheureusement, la SQDM (Emploi Québec), en proie à une grande désorganisation, n'a pas été en mesure de jouer son

rôle et par conséquent, nous n'avons pas obtenu un sou pour nos ateliers de formation.

Ceci dit, nous considérons toujours le programme de perfectionnement comme un service prioritaire aux membres, que nous comptons reprendre au plus tôt.

LES DROITS D'AUTEUR BAFOUÉS : LOTO-QUÉBEC ET L'AFFAIRE ARTIMAGE

Notre rôle de vigile au sein de la communauté des arts visuels nous amène à consacrer des efforts à réagir aux événements d'actualité et à susciter des débats sur les grands enjeux de notre profession. Cette année, le site Internet des musées et la politique de Loto-Québec sur les droits d'auteur ont été deux dossiers chauds.

En ce qui concerne Loto-Québec, nous sommes très déçus de constater que nos efforts soutenus de négociation n'ont pas abouti. Il s'agissait de faire comprendre à la société d'État sa responsabilité à l'égard des créateurs dont elle possède des œuvres. Les réactions corporatistes rétrogrades auxquelles nous avons eu droit sont bien éloignées des politiques progressistes mises en place par certaines provinces canadiennes. La loterie de la Saskatchewan, par exemple, soutient la culture de la province. N'oublions pas qu'une société comme Loto-Québec gère des fonds publics dont elle devrait rendre compte aux contribuables. Par conséquent, il est dommage de constater que cette société s'attribue tous les droits, incluant celui de diminuer ou retirer ses investissements en arts visuels si les artistes ne se montrent pas suffisamment dociles...

Le RAAV va continuer à travailler pour instruire et convaincre les dirigeants de cette entreprise de l'obligation qu'ils ont de compenser les artistes pour l'utilisation publique de leurs œuvres.

Quant au site Internet *artimage*, réalisé conjointement par le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée du Québec, il soulève encore une fois la problématique du non-paiement des droits d'auteur. Ce projet prévoit la diffusion sur Internet de quelque 20 000 œuvres d'art issues des collections. Malgré un budget de 2,4 millions \$ (incluant une subvention spéciale de 1,3 millions \$), les trois musées demandent aux artistes concernés de renoncer à leurs redevances de droit d'auteur. Ainsi, tous ceux qui élaborent ce projet sont payés — les archivistes, les graphistes, les informaticiens, les directeurs de musée — tout le monde, sauf les artistes qui fournissent pourtant la matière première.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les efforts du RAAV pour dénoncer et résoudre cette affaire ont reçu une couverture médiatique impressionnante. Suite à l'envoi de notre communiqué de presse, nous avons été couverts par *Le Devoir*, *Le Soleil*, *La Presse*, *Voir Québec*, *Voir Montréal*, *Mirror*, l'émission Info-culture (Radio-Canada), l'émission *Rythme* FM, Télévision Quatre-Saisons, CBC (Radio-Canada en anglais). Cela nous a permis de constater l'appui total du milieu des médias à la cause des créateurs.

Après maintes démarches auprès des musées, malheureusement infructueuses (voir le *Bloc-notes* spécial n° 43), le RAAV a lancé une pétition qui sera remise à Mme

Maltais, ministre de la Culture et des Communications.

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA CULTURE

Après cinq ans et de nombreux efforts pour rencontrer une ministre de la Culture, le RAAV a finalement obtenu un premier rendez-vous, fixé pour hier, et qui vient d'être reporté à demain, à mon grand désappointement... Vous comprendrez facilement pourquoi j'aurais voulu rencontrer madame Maltais avant d'être devant vous ! Au cours de cette audience d'une heure, nous avons l'intention d'aborder 4 points.

- Il s'agira, avant tout, de faire avancer la question des droits d'auteur sur le site *artimage* des trois grands musées, dossier qui nous a d'ailleurs valu cette ouverture du cabinet de la ministre.
- Nous plaiderons ensuite pour un rattrapage de financement du CALQ, d'au moins 4 millions de \$ destinés au domaine des arts visuels.
- Le financement du RAAV et de la SODART, comme celui du milieu associatif en général, seront aussi abordés.
- En dernier lieu, avant le son de cloche final, nous tenterons d'évoquer les perspectives de développement à moyen et long terme du marché de l'art.

Il est bien évident qu'une petite heure ne suffira pas à obtenir toutes les réponses et en arriver à des solutions définitives. Nous voulons plutôt voir dans cette invitation le début d'échanges qui mèneront à une concertation entre les créateurs et le Ministère, ce dernier devant, entre autres, s'assurer que la *Loi 78* sur le statut des artistes ne soit pas qu'une loi de papier.

LA SODART

Rappelons d'abord que notre société de gestion collective des droits d'auteur a été incorporée en 1997. Son équipe est constituée d'un directeur des droits et d'une responsable des communications et du développement. Deux autres postes ont été créés grâce à des programmes d'employabilité : un poste de secrétariat et un poste de surveillance des droits d'auteur. Ce travail de surveillance, jusqu'ici inexistant au Québec, est d'ailleurs crucial car il permet d'intervenir contre les utilisateurs contrevenants.

En 1998-1999, le CALQ et le MCCQ ont renouvelé leur soutien à la SODART pour un montant de 40 000 \$ chacun. La SODART a en outre obtenu une aide de 32 000 \$ du Fonds de lutte contre la pauvreté. La SODART est entrée dans une phase où son autofinancement doit se constituer progressivement.

Or, en dépit d'une campagne publicitaire bien orchestrée, nous sommes confrontés à un phénomène de lenteur, à la fois au niveau de l'adhésion des artistes et de l'émission de licences. Les budgets soumis initialement se révèlent aujourd'hui irréalistes. À cet égard, il est clair que l'incursion dans notre domaine de la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC), une société de gestion consacrée au domaine de la musique, nous a causé un manque à gagner important.

Il y a aujourd'hui 159 adhérents SODART, un chiffre encourageant. À l'été 1998, la SODART a déposé son premier tarif de droits d'auteur, présentant les diverses situations où des œuvres d'art sont

utilisées. Ce tarif s'appuie sur ceux qui sont en usage en Europe et au Canada.

La SODART a conclu plusieurs accords avec d'autres sociétés de gestion collective. Avec CARFAC, une entente de principe est intervenue sur la gestion du catalogue de nos organismes respectifs. Une quote-part des commissions relatives à la reprographie canadienne redistribuées par CANCOPY sera versée, pour le Québec, aux adhérents de la SODART. La SODART a acheminé en janvier 99 une demande d'admission pour devenir membre de COPIBEC, afin de trouver une manière pour que les artistes en arts visuels reçoivent leur part des montants perçus au titre de droits de reprographie.

Lors du congrès de la CISAC à Berlin, le directeur des droits de la SODART a établi des contacts avec des sociétés sœurs qui ont accepté de représenter les artistes de la SODART dans leur pays. Le but est d'offrir une couverture « mondiale » aux artistes de la SODART. Des ententes ont déjà été signées avec les États-Unis, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Finlande et la Hongrie. Par ailleurs, la société DACS d'Angleterre conclura un accord bilatéral avec la SODART à l'automne prochain et nous négocions avec la France et la Belgique.

La SODART a également entamé des négociations avec des diffuseurs en vue d'arriver à des ententes cadres sur les tarifs et conditions d'utilisation des œuvres. Les rencontres ont débuté en 1998. À l'automne 1998, la responsable des communications a participé au congrès de la Société des musées québécois à Joliette.

La SODART est en contact avec la Commission du droit d'auteur, l'organisme créé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour veiller à l'application de certaines dispositions de la loi, dont la section sur les titulaires introuvables.

Outre les services directement liés à la gestion collective, la SODART a rempli un des mandats dévolus par la *Loi 78*, soit celui de la défense des droits et des intérêts des artistes. Le directeur des droits est intervenu dans plus d'une soixantaine de dossiers où les droits des artistes étaient en cause.

EN CONCLUSION

Plus que jamais depuis sa fondation, le RAAV est aux prises avec un problème paradoxal qu'on pourrait appeler « la rançon de la gloire ». Plus le RAAV est efficace dans sa défense des droits des artistes, plus les artistes sollicitent ses services, ce qui accroît sa charge de travail. Avec le résultat suivant : actuellement, le person-

nel et le CA du RAAV ont atteint l'extrême limite de leur capacité. Pour continuer à satisfaire les demandes des 1 200 membres tout en poursuivant les luttes et revendications collectives, il nous faut absolument des moyens supplémentaires. Comme je l'ai expliqué plus haut, le RAAV a atteint un point tournant où il lui faut consolider son fonctionnement de base.

Depuis plusieurs années déjà, nous tentons de faire comprendre l'urgence de la situation à notre principal subventionneur, le CALQ. Malheureusement, jusqu'ici, nos appels n'ont guère été entendus. Voilà pourquoi le conseil d'administration du RAAV n'a pas eu d'autre choix que d'augmenter la cotisation annuelle. Connaissant mieux que quiconque la maigreur des revenus des artistes, nous n'avons pas pris cette décision de gaieté de cœur.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler, chers membres, que votre association a besoin de votre participation active pour fonctionner. Je vous invite de tout cœur à vous impliquer dans l'une ou l'autre de nos activités.

Merci d'avance, et merci d'être présents à l'Assemblée générale annuelle.

La présidente, Danielle April